

Dr Pierre HOUPIKIAN
19 rue Monsieur 75007 Paris
Tel (+33) 6 10 02 72 74
Mel: pierre.houpikian@yahoo.fr

Cassis, le 21 février 2018

Objet: PPRIF de la commune de Cassis – secteur Port-Miou/Bestouan.

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur le projet de Plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) de la commune de Cassis, je souhaiterais, en tant que résident permanent puis intermittent dans ce secteur depuis 1988 et propriétaire d'une maison depuis cinq ans, appeler votre attention sur le classement du secteur Port-Miou Bestouan, actuellement envisagé en zone B1, pour suggérer que celui-ci soit ramené au niveau B2.

Le classement envisagé semble en effet excessivement prudent au regard des risques pesant en réalité sur ce secteur, en particulier dans sa partie la plus éloignée du massif forestier et descendant vers la mer (terrains situés à l'est de l'axe formé par la traverse du Soleil et l'avenue Notre-Dame). Plusieurs éléments conduisent à relativiser le niveau de l'aléa dans ce secteur :

- l'intensité des feux susceptibles de l'atteindre depuis le massif forestier est faible voire très faible, du fait : du ralentissement du vent provoqué par l'existence au nord-ouest des hauteurs du massif des Calanques ; de la pente du terrain en direction de la mer, qui exerce un effet opposé à celui du mistral (feu descendant) ; des coupures que constituent la carrière de Port-Miou, la calanque elle-même, et les terrains plantés en verger à l'ouest de l'avenue Notre-Dame ; de la présence de surfaces importantes de sols artificialisés – courts de tennis, parc de stationnement de la presqu'île, jardins, terrasses – et d'un habitat groupé et dense ;

- la défendabilité est bonne du fait de voies de circulation nombreuses et rapprochées, de l'existence d'hydrants normalisés à intervalles réguliers et des nombreuses réserves privées que constituent les piscines.

En outre, je note que la bande classée en B1 le long des massifs forestiers se rétrécit brusquement à l'est de la plage du Bestouan au profit d'une zone classée en B2 : l'analogie et la continuité des territoires plaident donc pour que la presqu'île ne soit pas tout entière en B1.

Enfin, s'agissant des zones qui demeureraient en B1, je rejoins pleinement et soutiens les remarques et suggestions formulées par l'association Port-Miou-Bestouan dans le courrier que vous a transmis son président le 31 janvier 2018.

Vous remerciant par avance de la prise en considération de ces observations, je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre HOUPIKIAN

A l'attention de M. Alain FONTANEL
Commissaire enquêteur

